YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compt
tenu de la réception en Préfecture
le 13-7-07 et de la publication
le 17.7.07
Le Maire

MAIRIE D'YERRES ★ 91 (Essonne) 201 ★

Direction Générale des Services
N° tél. : 01 .69.49.76.57
N/Réf. : NDA/CS/MR

ARRETE N° 2007/251
Série A

OBJET : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, deuxième Adjoint.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-17,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Maire est empêché durant la période du 20 juillet au 20 août 2007 inclus,

CONSIDERANT que le Premier Adjoint est également empêché durant cette période,

A R R E T E

Article 1er : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Nicole LAMOTH, deuxième Adjoint, remplace provisoirement durant la période du 20 juillet au 20 août 2007 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis à :
-Monsieur le Préfet de l'Essonne,
-Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal,
-l'intéressée.

Fait à Yerres, le 11 juillet 2007.

MAIRIE D'YERRES ★ 91 (Essonne) 201 ★

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération